

## LABEL DES PRODUITS TELLE QUELLE

Le label se décline autour de 3 axes :

La qualité gustative

La qualité environnementale

La qualité des parcours inclusifs

# CHARTRE ETHIQUE



V 09.22



# CHARTRE ETHIQUE

---

## I. OBJET

Cette charte éthique définit les règles générales applicables aux partenaires fournisseurs de la GAMME TELLE QUELLE.

Elle est complétée par le référentiel établi à cet effet qui sert d'outil **d'audit et d'amélioration** continue.

**Le comité d'agrément** statue sur les nouvelles adhésions et sur l'enregistrement de nouveaux produits.

La signature de la présente charte vaut engagement d'adhésion.

## II. L'ETHIQUE DE TELLE QUELLE

TELLE QUELLE a pour but de promouvoir les produits gourmands et gourmets pour lesquels des personnes vulnérables participent au processus de production. Son éthique est d'allier l'insertion des publics à besoins spécifiques et la gastronomie tout en veillant aux 3 aspects du **développement durable de l'activité** : économique, environnemental, social.

L'objet social de FRATERNELLE porteur du Label vise à :

- Promouvoir et commercialiser des produits alimentaires de qualité.
- Promouvoir l'emploi des personnes en situation de handicap, pour tous types de déficiences, leur insertion et leur mobilité professionnelle.
- Promouvoir les fournisseurs partenaires signataires de la charte.

**Le label se décline autour de trois axes dans son référentiel :**

- La qualité gustative
- La qualité environnementale
- La qualité des parcours socio-professionnels des publics cibles

Les éléments de mesure sont évalués tous les 2 ans et des axes de progrès sont proposés.

Le label est parrainé par le chef étoilé Michel ROTH, accompagné par un comité de bienveillance et 2 ambassadeurs les chefs Grégory CUIILLERON et Catherine BREARD.



## Qualité gustative

Pour le côté gustatif, c'est l'ambassadeur de Telle Quelle, Gregory Cuilleron chef de cuisine, « Top chef 2015 » qui préside un groupe de consommateurs et de professionnels des métiers de bouche.

Les grilles de dégustation sont celles utilisées au concours général agricole, les notations se font selon la typologie de produits et la composition des matières.

**La grille de notation attribue une note minimale qui permet le passage au bloc 2.**

Plusieurs thématiques composent ce bloc autour de :

- La composition du produit, l'information descriptive, l'origine
- L'adhésion à un cahier des charges
- Les conditions de production
- La notation gustative
- La présentation du produit, son contenant ainsi que son conditionnement

## Qualité environnementale

Ce bloc est validé et évalué selon les critères de traçabilité et vérifiables.

Il est demandé aux producteurs une grande vigilance quant aux :

- Usages énergétiques les plus vertueux
- Usages des ressources naturelles vertueux
- Usages de produits d'entretien respectueux de la nature
- Réusages alimentaires, lutte contre le gaspillage
- Gestions des déchets, tri et valorisation

Nous mettrons un point d'honneur au recyclage.

Le choix des emballages est essentiel et les suremballages sont évités.

**L'adhésion au label ou norme est un plus.**

**La grille d'évaluation tiendra compte des usages énergétiques des équipements (eau, électricité) et de la qualification du personnel aux gestes éco-durables.**



## Qualité des parcours inclusifs

L'entreprise s'engage à l'accompagnement de parcours des publics cibles.

L'entreprise ou organisation adhérente emploie majoritairement des travailleurs en situation de handicap et promeut leurs parcours en veillant à l'accessibilité au droit commun en matière de reconnaissance de travail, participation au processus de l'entreprise, processus le plus proche d'une entreprise apprenante.

**L'évaluation se fera grâce aux interviews croisées et de manière constative autour de la traçabilité mise en œuvre, autour des thématiques sécurité, hygiène, accompagnement formatif, accompagnement vers la certification. L'entreprise s'engage à produire des grilles d'évaluation, des fiches de postes, cartes métiers.**

Les signataires de cette charte s'engagent ainsi à :

- 1. Promouvoir et encourager l'insertion des publics à besoins spécifiques,**
- 2. Promouvoir l'accueil « adapté » pour tous types de déficiences**
- 3. Accepter les évaluations qualitatives, quantitatives relatives au cahier des charges.**

**Date et signature du demandeur**  
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)